



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2019

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 12 Mars 2019

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjoint,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

JEUDI 21 MARS 2019 à 20 Heures 30

salle du Conseil Municipal

Ordre du Jour :

Adoption des PV précédents

Délibérations

- Présentation et vote du Compte Administratif 2018,
- Approbation du Compte de Gestion 2018,
- Affectation du Résultat de Fonctionnement 2018,
- Etablissement et tenue d'un tableau unique de chemins ruraux : Approbation.

Questions diverses

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE DIX NEUF**, le **VINGT et UN** du mois de **MARS** à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 12 mars 2019 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice: **09**

Présents: **07**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2^{ème} adjoint

Mme ROUCHON

MM. de MONTBRON, LONGUET, PACE

Absentes excusées: Mmes CAILLARD, RAFFRAY

Procuration: néant

Ordre du jour

Approbation des procès-verbaux des séances de conseil municipal des 17 janvier et 5 mars 2019.

Délibérations

- ✓ Présentation et vote du compte administratif 2018
- ✓ Approbation du compte de gestion 2018 de la trésorière de Bergerac
- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement 2018
- ✓ Etablissement et tenue d'un tableau unique de chemins ruraux : approbation

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la convention de l'accueil de loisirs de Castillonnes. Accord du Conseil municipal.

Les procès-verbaux des séances des 17 janvier et 5 mars 2019 sont adoptés à l'unanimité.

2019-07 Présentation et vote du Compte administratif 2018.

Madame VEDRINES décrit les procédures règlementaires de vote du budget primitif, puis d'approbation du compte administratif et du compte de gestion de la trésorière.

Madame VEDRINES donne ensuite lecture détaillée du compte administratif et toutes les explications nécessaires.

Les résultats de clôture s'établissent comme suit :

Excédent de fonctionnement: 231 524.48€
(dont 155 853.08€ de report *excédent de fonctionnement* exercice 2018)
Déficit d'investissement: 24 942.68€
(dont 46 390.85€ de report *déficit d'investissement* de l'exercice 2018)

Les résultats définitifs s'établissent comme suit :

Excédent de fonctionnement: 231 524.48€
Déficit d'investissement : 24 942.68€
(Résultat définitif = résultat de clôture + différence des Restes à Réaliser en dépenses et en recettes)

Madame le Maire quitte la salle. M. ROUCHON est désigné Président de séance et appelle au vote d'approbation du compte administratif.

VOTANTS : 07	Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2019-08 Approbation du Compte de gestion 2018 de la trésorière de Bergerac.

A la clôture de chaque exercice, le Comptable du Trésor Public dresse son compte de gestion récapitulatif de l'ensemble des opérations effectuées du 01/01 au 31/12 de l'exercice, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Il convient de comparer ce document avec le Compte Administratif de la commune afin de vérifier la concordance de toutes les opérations et arriver au même résultat de clôture.

Au vu du Compte de Gestion de l'année 2018 dressé par notre trésorière municipale, il apparaît que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve et peut donc être approuvé par le Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion 2018 est soumis au vote du Conseil.

VOTANTS : 07	Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2019-09 Affectation du résultat de fonctionnement 2018.

Il est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement (**231 524.48€**) de la manière suivante :

- ✓ Une partie sera affectée au Compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) en **SECTION D'INVESTISSEMENT** pour un montant de **24 942.68€** en recettes
- ✓ Le solde sera affecté au compte 002 (Excédent de Fonctionnement reporté) en **SECTION DE FONCTIONNEMENT** pour un montant de **206 581.80€** en recettes.

Ces propositions sont soumises au vote du Conseil.

VOTANTS : 07	Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2019-10 Etablissement et tenue d'un tableau unique de chemins ruraux : approbation.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le tableau de recensement établi par la commission ad-hoc. Le Conseil remercie M. LONGUET et la commission pour la qualité du travail effectué.

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver ce tableau descriptif des chemins ruraux de Plaisance.

VOTANTS : 07	Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2019-11 Convention avec la Communauté de communes des Bastides en Haut Agenais-Périgord concernant l'accueil de loisirs Castidrôles de Castillottes.

Pour mémoire, par délibération en date du 17 janvier 2019, la Commune de Plaisance s'est engagée à participer au financement du déficit de fonctionnement du centre de loisirs de Castillottes, géré en délégation de service public par l'association ADMR de Castillottes. Cette participation est de l'ordre de 4000€, sur la base d'une prise en charge à hauteur de 15,50€ par journée et par enfant.

Conséquence de la non prise de compétence extrascolaire par la Communauté de communes Portes Sud Périgord, l'accueil-relais mis en place à Issigeac ne peut être armé par des personnels de la CCPSP. La CCBHAP propose par cette nouvelle convention de prendre à sa charge l'organisation de cet accueil-relais (matin et soir), moyennant une augmentation de 1€ de la participation communale, la portant ainsi à 16,50€ par journée et par enfant.

La nouvelle convention est établie pour une durée de 1 an renouvelable.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette convention.

VOTANTS : 07	Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Questions diverses

- ✓ Madame le Maire informe la Conseil de sa rencontre avec le responsable des carrières de Plaisance. Un dossier va être déposé en Préfecture pour demander l'autorisation d'exploiter une parcelle à proximité du lieu-dit « Bardette ».
- ✓ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). La Communauté de communes Portes Sud Périgord démarre l'élaboration de son PLUI par une phase de diagnostic thématique à laquelle sont conviés les Conseillers municipaux et représentants de la société civile
 - 27/03/2019 à 10h00:** Economie - Artisanat - Tourisme - Agriculture
 - 11/04/2019 à 14h00:** Environnement – Ressources – Biodiversité – Risques
 - 03/05/2019 à 10h00:** Démographie – Mode de vie – Habitat – Formes urbaines – Equipements
 - 13/05/2019 à 14h00:** Déplacements et mobilité – Energie – Paysages – Patrimoine
 - 28/05/2019 à 10h00:** Vision partagée / SCOT

Toutes ces réunions se dérouleront à la salle des fêtes de Plaisance

Madame le Maire demande aux Conseillers de se positionner sur le thème de leur choix et d'en informer le secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.